

Dates et horaires des permanences :

- Mercredi 28 juin 2017 de 17h30 à 19h30 au terrain de foot du Bignon
- Mercredi 05 juillet 2017 de 17h30 à 19h30 au terrain de foot de Montbert
- Samedi 08 juillet 2017 de 10h à 12h au terrain de foot de Geneston.

TARIF DES LICENCES

- Vétéran Né(e) avant le 01/01/1999	125 €	<u>MAJORATION</u> A compter du 20 juillet 2017 : Pour les demandes de licence non retournées aux secrétaires dans les délais, ou en l'absence du règlement de la cotisation, une majoration de 20 € devra être acquittée par le joueur. En cas de non paiement, la licence ne sera pas validée. Cette majoration ne concerne pas les nouveaux licenciés et les joueurs mutés.
- Loisir Né(e) avant le 01/01/1999	125 €	
- Senior Né(e) avant le 01/01/1999	125 €	
- U 16 à U 18 Né(e) entre le 01/01/2000 et le 31/12/2002	125 €	
- U 14 / U 15 Né(e) entre le 01/01/2003 et le 31/12/2004	125 €	
- U 12 / U 13 (foot à 8) Né(e) entre le 01/01/2005 et le 31/12/2006	125 € (1)	
- U 10 / U 11 (foot à 8) Né(e) entre le 01/01/2007 et le 31/12/2008	125 € (1)	
- U 7 / U 8 / U 9 (foot à 3 et 5) Né(e) entre le 01/01/2009 et le 31/12/2011	115 € (1)	
- U 6 (foot à 3) Né(e) entre le 01/01/2012 et le 31/12/2012	70 €	

(1) 70 € pour une 1^{ère} adhésion pour les joueurs de U 7 à U 13
Réduction de 10 % pour l'adhésion de 2 enfants, de 15 % pour 3 enfants (ou plus).

Concernant les Féminines, les prix des licences sont identiques à ceux indiqués ci-dessus.

Paiement de l'adhésion en un ou plusieurs règlements.

Suite à la signature d'une convention avec l'ANCV, les coupons Sport et les chèques vacances sont désormais acceptés.

Pour l'ensemble des catégories, une paire de chaussettes de foot sera offerte et distribuée en début de saison.

AUGMENTATION DE LA LICENCE

Sur l'ensemble des catégories, excepté pour les joueurs signant leur 1^{ère} licence à l'ASSL, le tarif de la licence augmente de 15 € pour la saison 2017/2018.

Durant les 5 dernières années, l'emploi de notre éducateur salarié à temps plein Pierre-Alexis ROLLAND a fait l'objet d'une subvention d'un montant global de 34 500 € par le CNDS (Centre National pour le Développement du Sport). Cet apport non négligeable s'est donc terminé en 2016.

Face à l'importance du poste occupé par Pierre-Alexis, et afin de pouvoir équilibrer notre budget prévisionnel pour la saison à venir, le comité de direction a donc pris la décision d'augmenter les tarifs.